

						
Réduction d'Impôt sur le Revenu	Investissement au Capital d'entreprise détenant des terrains viticoles	Investissement au Capital d'entreprise détenant des Bois et Forêts	FIP 123	FCPI TRUFFLE	Société en Nom Collectif (SNC)	Plan d'Epargne Retraite (Voir dossier Assurance Vie...)
Loi Fiscale	IR PME - Madelin Foncière en SA (ou via GFV)	IR PME - Madelin Groupement Foncier Forestier (GFF)	Fonds d'Investissement de Proximité	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation	Girardin Industriel	Déduire les versements du revenu imposable
Montant de la réduction d'impôt	25% de l'investissement	25% de l'investissement	jusqu'à 25% de l'investissement	jusqu'à 25% de l'investissement	116% à 110% de l'investissement	Suivant Tranche Marginale d'Imposition (0%, 11%, 30%, 41%, 45%)
Montant minimum de souscription	1 000 € (30 000 € en GFV)	5 000 €	1 000 €	1 000 €	2 928 €	1 000€ à l'ouverture puis 100€/mois mini (non obligatoire)
Valorisation du capital	risque en capital	risque en capital	risque en capital	risque en capital	pas de valorisation	suivant évolution des placements (Fonds Euros garanti et UC non garantis)
Espérance de rentabilité	variable suivant la valorisation à terme des terres viticoles	variable suivant la valorisation à terme des forêts	variable suivant la valorisation à terme des investissements	variable suivant la valorisation à terme des investissements	de 16% à 10% sur 1 an	suivant placement financier réalisé dans le contrat
Durée conseillée	de 5 ans à 7 ans	de 5 ans à 7 ans	de 7 ans à 9 ans	7 ans prorogeable 3 ans	6 ans	20 ans
Fiscalité de cession	Régime des Plus-Values Mobilières	Régime des Plus-Values Immobilières	Exonération d'IR mais Prélèvements Sociaux (17,2%)	Exonération d'IR mais Prélèvements Sociaux (17,2%)	Pas de Plus-Value car prix de cession des parts = 1 €	Sortie en rente fiscalisé comme pensions et retraites - ou sous Forme de capital fiscalisé
Droits d'entrée (en % du capital placé)	3%	3%	3%	3%	1% honoraires de conseil	1%
Plafond de réduction*	9 000 € pour un célibataire 18 000 € pour un couple	9 000 € pour un célibataire 18 000 € pour un couple	2 160 € par un pour un célibataire 4 320 € par an pour un couple	2 160 € par un pour un célibataire 4 320 € par an pour un couple	40 811 €	10% des revenus professionnels nets de frais N-1 plafonné à 8 PASS soit 32 419 €
Avantages	Exonération totale de l'IFI Transmission: abattement de 75% si GFV Placement tangible et durable	Exonération totale de l'IFI Transmission: abattement de 75% Placement tangible et durable	123 IM ressort parmi les meilleurs Sociétés de Gestion de FIP	La stratégie de Truffe a fait ses preuves - Les 3 FCPI les plus performants du marché sont gérés par Truffe	Réduction d'impôt importante par rapport à l'investissement	Réduction d'impôt importante suivant TMI / Complément retraite / Sortie en capital possible
Exemples d'investissement (non contractuel)	Valorisation à 7 ans: 17,5% - Impôt sur la plus value (30%) + 18 % de réduction d'impôt -3 % frais = + 27,25%	Valorisation à 7 ans: 17,5% - Impôt sur la plus value (env. 28%) + 18 % de réduction d'impôt -3 % frais = + 27,60%	Valorisation à 7 ans: 35% - Impôt sur la plus value (17,2% PS) + 18 % de réduction d'impôt - 3% frais = + 43,98%	Valorisation à 7 ans: 35% - Impôt sur la plus value (17,2% PS) + 18 % de réduction d'impôt - 3% frais = + 43,98%	Gain de 16% à 10% - 1% frais = de 15% à 9% sur 1 an	Une simulation peut être réalisée avec des hypothèses à déterminer (Montant des versements, rendement, durée...)

*Soumis au plafonnement des avantages fiscaux de 10 000 € en Métropole ou de 18 000 € en DOM-TOM

Le présent document est simplifié et ne peut être utilisé qu'à titre indicatif. Il ne peut être substitué à une référence aux textes législatifs et réglementaires tant en matière financière, juridique que fiscale, sur l'ensemble des points exposés ci-dessus.

GD FINANCE ET PATRIMOINE, 38 Allée Albert Denvers 59229 TETEGHEM - Tél: 03 28 60 48 31 - Fax: 03 28 60 48 11 - Email: contact@gd-fp.com